

Ecole publique primaire
La Roche Blanche
Rue de la Roche Blanche
44350 – SAINT- MOLF

☎ : 02.40.62.59.69

✉ : ce.0440865b@ac-nantes.fr

PROCES VERBAL du CONSEIL D'ECOLE Extraordinaire n°2
du 18 décembre 2017

Le quorum étant atteint, la séance débute à 18 h 00.

La secrétaire de séance est Mme Janel (enseignante)

La présidence du conseil est assurée par **Mme Gérard Christine**, Directrice de l'école.

Membres de droit présents :

Municipalité : Mme BLAFFA-LECORRE (adjoite au maire en charge de l'Enfance Jeunesse)

Représentants des Parents d'élèves : Mmes GAUTHIER Claire, BOULET Ségolène, Mrs MIKOLAJCZYK François, BOUCHAIB Arnaud, EYCKEN William, Mr RICHARD.

Enseignantes : Mmes GERARD, GIRARD-PERRIGAULT, MEUNIER, TREILLARD, MICOU, JANEL.

Membres de droit absents excusés: M. DELORME, maire de Saint-Molf (pouvoir à Mme Blaffa-Lecorre), Mme GUICHET (enseignante, pouvoir à Mme GERARD), Mme DEFRÈNE (Représentants des Parents d'élèves, pouvoir à Mr Eycken), Mme Rozier (Inspectrice de l'Education Nationale)

Membre de droit absent : le RASED

Membres présents invités: Mr Guillaume PAILLET (directeur pédagogique service enfance jeunesse),

Ordre du jour : Modification des rythmes scolaires

HORAIRES de l'École de la Roche Blanche état des lieux année scolaire 2017-2018

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin *	8h40 - 11h50	8h40 - 11h50	8h40 - 12h00	8h40 - 11h50	8h40 - 11h50
Après-midi *	13h30-15 h30	13h30-15 h30		13h30-15 h30	13h30-15 h30
Nombre d'heures	5h10	5h10	3h20	5h10	5h10

* maternelles et élémentaires sont décalés de 5 min mais le temps de pause global est le même

Propositions des horaires sur 4 jours à partir de septembre 2018

Propositions		Début de classe	Fin de classe matin	Temps de pause méridienne	Reprise de la classe	Fin de classe
1	Horaires proposés par l'équipe enseignante	8h40	11h50	1h40 de pause méridienne	13h30	16h20
2	Horaires proposés parents d'élèves	8h35	11h50	1h55	13h45	16h30
3	Horaires proposés parents d'élèves	8h30	11h45	2h00	13h45	16h30
4	Horaires proposés mairie	8h40	à déterminer (entre 11h40 et 11h50 ?)	1h50 de pause méridienne	à déterminer (entre 13h30 et 13h40 ?)	16h30
5	Horaires proposés mairie	8h30	à déterminer (entre 11h40 et 11h50 ?)	1h50 de pause méridienne	à déterminer (entre 13h40 et 13h50 ?)	16h20

Commentaires

- Une réunion de l'équipe d'animation a eu lieu à propos de la faisabilité avec les agents du restaurant scolaire.
- Une réunion avec les ATSEM a eu lieu plus tard.
- Le décalage entre des horaires les maternelles et des élémentaires pose un problème pour les GS de la classe de GS/CP qui arrivent au restaurant plus tard que les autres enfants de maternelle.
- Proposition d'échanger les deux services de cantine pour résoudre les problèmes des siestes échelonnées. Il est essentiel que les PS et MS soient couchés juste après le repas. Les maternelles ne déjeuneraient qu'à partir de 12h30. Le temps peut sembler long jusqu'à cette heure. Le fait que les plus grands déjeunent avant les plus jeunes interpelle.

Choix des horaires :

- 1h40 de pause méridienne semble court pour l'ensemble des membres du conseil.
- Allonger la pause de 10 minutes permettrait aux horaires de maternelle et d'élémentaire de s'aligner.
- Vote
 - option 1 : 0
 - option 2 : 0
 - option 3 : 0
 - option 4* : 16
 - option 5 : 0

*option 4 : précision sur l'horaire de la pause méridienne : 11h50 - 13h40

L'option 4 est adoptée à l'unanimité.

Visite du restaurant pendant la pause méridienne par les parents représentants : observation positive, le bruit est modéré, des réserves sont observées, le compte-rendu sera diffusé sur le site de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.

La Présidente

C.GERARD

La Secrétaire de séance

L. JANEL